

Lucca migre votre environnement

vers une nouvelle infrastructure

Bonjour,

Nous faisons évoluer l'infrastructure qui fait fonctionner Lucca, et votre environnement y sera migré d'ici fin 2026. Voici ce que cela implique pour vous.

En bref

- **Lucca sera indisponible environ 10 minutes**, le temps d'une maintenance programmée en dehors des heures ouvrées (après 18 h, heure de Paris).
- **Vos données restent hébergées dans la même région**, chez OVH, à Roubaix (France) ou à Limburg (Allemagne).
- **Votre seule action requise** : vérifiez auprès de votre service informatique si vous avez mis en place un filtrage IP.

Votre seule action éventuelle : mettre à jour vos filtres d'adresses IP

Si vous ne filtrez pas les connexions par adresse IP, vous n'avez rien à faire. Sinon, après la migration, les connexions que Lucca initie vers vos systèmes (webhooks, SFTP/FTP, appels à vos API, SSO...) partiront de nouvelles adresses IP, et pourraient échouer si vos règles ne sont pas mises à jour. En cas de doute, transférez ce message à votre service informatique.

1. **Autorisez dès maintenant les nouvelles adresses IP des deux régions** (tableau ci-dessous), quelle que soit votre région : si un incident nous oblige à basculer d'un centre de données à l'autre, vos connexions continueront de fonctionner.
2. **Conservez les anciennes adresses IP.** Nous vous préviendrons quand vous pourrez les retirer.

Région	Adresses IP actuelles	Nouvelles adresses IP de sortie
EU1	5.135.100.0/26, 5.135.54.192/28	91.134.68.34 5.39.27.96/27
EU2	135.125.164.240/28, 162.19.206.32/28, 54.36.235.0/27	162.19.236.158 51.38.105.96/27

Pourquoi cette migration ?

Nous passons à des serveurs plus récents et plus puissants, réservés à Lucca, et à Kubernetes, la technologie de référence pour faire fonctionner des applications de façon fiable.

Pour en savoir plus

Notre [Politique de Sécurité des Systèmes d'Information \(PSSI\)](#) décrit en détail notre hébergement et nos mesures de sécurité.

Vous trouverez les questions fréquentes en page 2.

Pour toute autre question : platform-migration@lucassoftware.com

Cordialement,

L'équipe Lucca

Questions fréquentes

La migration

Qu'est-ce qui change concrètement ?

Pour vous, rien de visible : l'hébergeur (OVH) et la région d'hébergement (Roubaix ou Limburg) restent les mêmes. Ce qui change, ce sont les serveurs et la façon dont Lucca y est installé : des serveurs physiques récents, dédiés à Lucca, remplacent des serveurs virtualisés (VMware), avec Kubernetes et le système d'exploitation Talos Linux.

La nouvelle infrastructure est-elle aussi sûre ?

Elle l'est encore plus. En clair : personne ne peut intervenir sur un serveur à la main, et toutes les opérations passent par du code relu et tracé (approche dite GitOps). Dans le détail, le système d'exploitation des serveurs, Talos Linux, est en lecture seule (immuable), sans shell ni accès SSH : ses fichiers ne peuvent pas être modifiés, et chaque mise à jour le remplace en entier. Les applications Lucca tournent dans des conteneurs, et vos données sont stockées à part, sur des disques chiffrés. Aucun serveur n'est exposé sur Internet, les flux réseau sont interdits par défaut, et seules les applications de registres autorisés s'exécutent.

Mes données sont-elles chiffrées ?

Oui. Les échanges avec Lucca sont chiffrés (HTTPS, TLS 1.2 ou 1.3), et chaque client dispose de sa propre base de données, chiffrée en AES 256 avec une clé dédiée. Sur la nouvelle infrastructure, chaque fichier que vous déposez (justificatifs, documents...) est aussi chiffré individuellement. Ces données restent chiffrées dans les sauvegardes, et les espaces de stockage qui les hébergent ajoutent leur propre chiffrement.

Quand mes environnements seront-ils migrés ? Puis-je choisir la date ?

Tous vos environnements, y compris de test (sandbox, formation), sont migrés progressivement d'ici fin 2026, lors de maintenances programmées après 18 h (heure de Paris). Aucune date n'est communiquée par client, et elle ne peut être ni choisie ni décalée.

Que se passe-t-il pendant la coupure ?

Pendant environ 10 minutes, Lucca est inaccessible : vos utilisateurs voient une page de maintenance, et les logiciels connectés à Lucca par API (paie, comptabilité...) reçoivent une erreur HTTP 503 (service indisponible).

Et si un problème survient pendant la migration ?

La migration a été testée de nombreuses fois, et un retour arrière vers l'infrastructure actuelle reste techniquement possible.

Réseau et intégrations (pour votre service informatique)

Le changement d'adresses IP concerne-t-il aussi les connexions vers Lucca ?

Non. Les connexions de vos utilisateurs et de vos logiciels vers Lucca passent toujours par notre pare-feu applicatif (WAF) : mêmes URL (par exemple votre-entreprise.ilucca.net) et mêmes adresses IP d'entrée, en IPv4 comme en IPv6. Vos règles de pare-feu ou de proxy restent donc valables. Seules les connexions que Lucca initie vers vos systèmes changent d'adresse IP, car elles partent de notre nouvelle infrastructure (voir page 1).

Pourquoi autoriser aussi les adresses IP de l'autre région ?

Chaque région sert de site de reprise à l'autre : en cas d'incident majeur, votre environnement peut basculer vers l'autre centre de données, et sortir par les adresses IP de l'autre région. Veuillez consulter la section sur le plan de reprise d'activité (PRA) dans la [PSSI](#).

Ces adresses IP vont-elles encore changer ? Faut-il autoriser de l'IPv6 ?

Oui : début 2027, les adresses IP de sortie changeront de nouveau. Nous vous communiquerons les nouvelles à l'avance. Lucca ne sort qu'en IPv4 : il n'y a aucune adresse IPv6 à autoriser.

Les e-mails envoyés par Lucca changent-ils ?

Les expéditeurs et la configuration SPF et DMARC ne changent pas. Seule l'adresse IP d'envoi change : si votre passerelle de messagerie filtre les e-mails par adresse IP, autorisez les nouvelles adresses IP des deux régions.

Je dépose des fichiers sur le serveur SFTP de Lucca : change-t-il ?

Pas pour le moment. Ce serveur fera l'objet d'une migration dédiée, plus tard.

Contrat et conformité

Faut-il mettre à jour notre contrat, notre DPA (accord de sous-traitance RGPD) ou notre évaluation de Lucca ?

Non. La migration n'a aucun impact sur les DPA : l'hébergeur et les sous-traitants ne changent pas, et vos données de production restent dans la même région. Comme décrit dans notre PSSI, une copie des sauvegardes est aussi conservée chez OVH, à Paris.

Vos engagements et votre certification changent-ils ?

Non. La disponibilité visée (SLO) reste de 99,5 %. En cas de sinistre, la perte de données maximale (RPO) reste de 60 minutes, et le délai de remise en service sur site (RTO) de 24 heures. Le périmètre de notre certification ISO 27001 est inchangé. Le test de PRA de septembre 2026 a été réussi sur la nouvelle infrastructure : son rapport sera bientôt disponible sur notre [Trust Center](#), après signature d'un accord de confidentialité.